

BAREME HONORAIRES 2026
LOCATION - GESTION LOCATIVE - SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

HONORAIRES PONCUTELS DE MISE EN LOCATION OU REMISE EN LOCATION (Loi du 06 Juillet 1989)	
Entremise et négociation	OFFERTS
Bail de logements nus ou meublés	11€/m ² (soit 8€/m ² pour la publicité, les visites, la rédaction du bail de location et des annexes + 3€/m ² pour l'état des lieux)
Bail de stationnement	Forfait de 150 € TTC

HONORAIRES DE LOCATION POUR DES BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS	
Bail commercial ou professionnel	10 % hors taxes, calculé sur la base du loyer triennal hors taxes

HONORAIRES POUR LES AVENANTS AU BAUX DE LOCATIONS	
Avenant au bail d'habitation	Forfait de 150 € TTC
Avenant au bail commercial ou professionnel	Forfait de 360 € TTC

HONORAIRES POUR UN MANDAT DE GESTION LOCATIVE	
Entremise et négociation	OFFERTS
A la charge du bailleur (pour 1 lot)	7 % TTC sur le montant du loyer hors charges mensuel encaissé pour le compte du bailleur
A la charge du bailleur (de 2 à 4 lots)	6.5 % TTC sur le montant du loyer hors charges mensuel encaissé pour le compte du bailleur
A la charge du bailleur (pour 5 lots et +)	6 % TTC sur le montant du loyer hors charges mensuel encaissé pour le compte du bailleur

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ	
Sur devis selon la taille et complexité de la copropriété	Forfait minimum de 1 500.00 € TTC

Taux de TVA : 20 %

BAREME HONORAIRES 2026
TRANSACTIONS
Frais forfaitaires (TTC) à la charge de l'acquéreur

*Vente d'immeuble à usage d'habitation, professionnel, terrain à bâtir,
immobilier commercial...*

PRIX AFFICHÉ		HONORAIRES
Garage / Emplacement de stationnement / Autre bien similaire	Forfait	1 800 € TTC
De 15 000 €	A 49 999 €	9 % TTC
De 50 000 €	A 99 999 €	8 % TTC
De 100 000 €	A 199 999 €	7 % TTC
De 200 000 €	A 399 999 €	6.5 % TTC
De 400 000 €	A >	5 % TTC

Taux de TVA : 20 %